

## Nationalité Française ou titre de séjour?

## Par Mounir31000, le 14/01/2011 à 15:24

## Bonjour,

En bref, mon père est Français depuis 6 ans par réintégration, il est d'origine Algérienne né au Maroc. Il réside en France depuis plus de 10 ans.

Est-il possible que nous (ses enfants nés en Algérie et au Maroc avant et après l'indépendance)bénéficions des droits à savoir la nationalité française ou au moins une carte de séjour sous statut d'un regroupement familiale ? Sinon y'a t-il une procédure à suivre? Merci beaucoup de vos conseils et de vos réponses.